

Première Session, Vingtième Parlement, 9 George VI, 1945.

---

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

**BILL 4.**

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

---

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES  
LE 11 SEPTEMBRE 1945.

---